



Montréal, le 10 septembre 2017

Patrick Beauchesne

Sous-ministre

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques

675, boul. René Lévesque Est, 9e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Commentaires suite à la publication du Plan d'action 2017-2021 de la Politique de
protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés**

Monsieur,

Par la présente, Réseau Environnement souhaite informer le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) que certaines informations présentées dans le *Plan d'action* publié en avril 2017 sont erronées ou incomplètes.

Nous sommes d'avis que ces imprécisions sont capitales dans le contexte des récentes mises à jour législatives (LQE et Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés) et des diverses consultations sur les modifications réglementaires qui s'ensuivent. Le *Plan d'action* sera aussi fréquemment utilisé comme référence lors de ces consultations, mais également comme une source d'information fiable et officielle puisqu'elle émerge du gouvernement.

Malheureusement, il est de notre avis qu'une fausse information est répétée dans ce document. À la page 27, on mentionne « *le faible coût de l'enfouissement par rapport à celui du traitement* ». Cet argument est utilisé pour « *expliquer le recours à l'enfouissement* » et est décrit comme un « *obstacle à la valorisation des sols excavés* ». À la page 30, on mentionne « *les coûts globalement plus bas de l'enfouissement relativement au traitement pour certains types de contamination font en sorte que ces sols continueront d'être enfouis plutôt que traités et valorisés...* ». La perception selon laquelle l'enfouissement est moins cher que le traitement est utilisée afin de justifier l'approche ministérielle qui vise à favoriser encore plus le traitement des sols contaminés. Or, selon Réseau Environnement, l'enfouissement des sols CD est plus cher que leur traitement, ce qui réfute l'argument principal utilisé pour justifier toute l'approche ministérielle.

De plus, il est essentiel de souligner que les sols supérieurs au critère D ne peuvent pas être enfouis donc leur comparaison n'est pas pertinente dans le cadre du Plan d'action.

L'offre et la demande

Le Québec est desservi par un large réseau de 30 centres de traitement de sols. Cette offre abondante de compétiteurs permet de maintenir les prix le plus bas possible.

Toutefois, il est important de considérer que les sites d'enfouissement pouvant recevoir des sols au-delà du critère C, peu importe leurs capacités, ont des durées de vie limitées. La rareté de ces lieux et la finalité de leur capacité rendent l'offre encore plus limitée. De plus, l'investissement requis, incluant les coûts de construction d'un centre de traitement qui offrira une capacité de traitement illimitée dans le temps, est inférieur en comparaison de l'investissement requis pour autoriser et construire un lieu d'enfouissement avec une capacité qui sera finie et qui devra mettre fin à ses activités lorsque ses cellules n'auront plus de capacité, à l'inverse d'un centre de traitement. Le coût réel de gestion d'un sol enfoui est conséquemment beaucoup plus élevé que le coût de gestion d'un sol traité. Lorsqu'un gestionnaire de projet doit disposer d'un sol traitable, il pourra choisir entre plusieurs centres se faisant compétition. Mais lorsqu'il doit disposer d'un sol contaminé par des métaux ou présentant une composition problématique pour le traitement, il doit se tourner vers le lieu d'enfouissement le plus près. Ne faisant pas compétition aux centres de traitement, mais plutôt aux autres lieux d'enfouissement plus éloignés, le prix demandé peut donc être plus élevé qu'un sol traitable.

Les propriétaires de lieux d'enfouissement désirent utiliser leurs capacités avec les sols ayant la valeur la plus élevée. Les sols pour lesquels les centres de traitement ne présentent pas d'offre ont une valeur plus élevée due aux impératifs des lois du marché.

Ceci explique pourquoi les sols CD traitables sont vendus à un prix inférieur dans les centres de traitement que les sols CD dirigés vers l'enfouissement.

Ainsi, l'offre et la demande font en sorte qu'enfouir un sol traitable est économiquement désavantageux et cette réalité du marché détourne déjà les sols traitables supérieurs au critère C des lieux d'enfouissement autorisés.

Analyser la gestion des sols par groupes comparables

La comparaison présentée dans le *Plan d'action* entre les sols dirigés vers le traitement et ceux dirigés vers l'enfouissement ne peut qu'induire en erreur puisqu'elle présente plusieurs catégories ne pouvant pas être gérées sur les mêmes marchés.

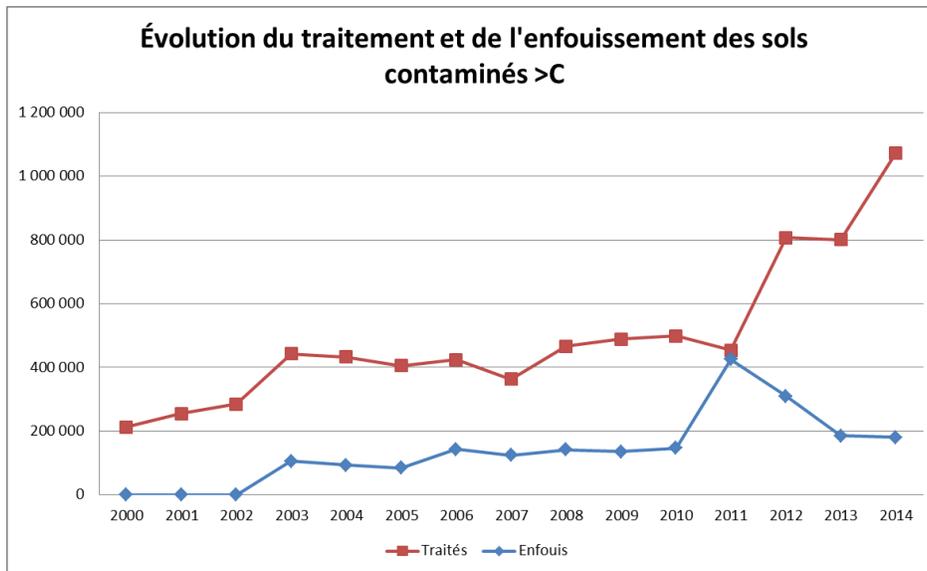
Dans le graphique 1 du Plan d'action, la courbe des sols enfouis inclut, à l'évidence, les quantités de sols AC disposés dans les lieux d'Écolosol et de Vitaliterre, alors que la courbe de sols traités vise des sols supérieurs au critère C. Bien qu'une part marginale de sols BC soit parfois dirigée vers les centres de traitement, il est évident que les sols AC dirigés vers Écolosol et Vitaliterre n'ont pas été détournés du traitement, mais bien de la disposition dans les lieux d'enfouissement technique (LET). Les tableaux et graphiques laissent faussement croire que les sols enfouis présentés pourraient être dirigés vers le traitement. En effet, les centres de traitement reçoivent les sols BC à un prix élevé puisqu'ils doivent conserver une marge suffisante pour les disposer ensuite dans un LET. Dans une gamme de prix fort différente, les lieux de Vitaliterre et Écolosol recevaient des sols BC à des prix plus bas, compétitifs aux LET. Cette réalité du marché signifie que les quantités de sols AC dirigés vers les lieux d'enfouissement de sols contaminés ne seront pas détournées vers le traitement. D'ailleurs, la preuve la plus éloquente provient des données du MDDELCC présentées au graphique 1 : Écolosol a cessé l'enfouissement de sols AC en 2012 et la quantité de sols traités totaux en 2013 est demeurée stable. Les courbes affichent donc des données sur des produits différents, affectés à des marchés différents.

Dans le même esprit, le tableau 1 du Plan d'action donne des indications sur les sols enfouis supérieurs et inférieurs au critère C sans inclure les LET. Le tableau y indique le pourcentage de sols enfouis en incluant les sols inférieurs au critère C dirigés vers Écolosol et Vitaliterre. Puisque ces sols ne sont pas détournés du traitement, mais bien de la disposition dans les LET, le tableau 1 et le graphique 1 devraient inclure les sols disposés dans les LET.

La comparaison des sols traités et enfouis doit viser les sols >C traités et >C enfouis afin d'être significatif des forces du marché en cause et pouvoir mesurer l'éventuelle influence que peuvent exercer les mesures du gouvernement sur ce marché.

Rétablir les faits

À partir des chiffres indiqués au Tableau 1 du Plan d'action de la Politique, voici ci-dessous le graphique 1 tel qu'il devrait apparaître.



À la lumière de cette courbe, nous constatons que l'enfouissement des sols supérieur au critère C demeure relativement constant alors que le traitement augmente considérablement.

À partir des données du tableau 1, en comparant uniquement les sols supérieurs au critère C, voici les nouveaux pourcentages obtenus :

Sols traités et sols >C enfouis					
Année	Sols Traités		Sols enfouis		Total
	Quantité (tm)	%	Quantité >C (tm)	%	
2000	212 221	n.d.	n.d.		212 221
2001	254 984	n.d.	n.d.		254 984
2002	284 386	n.d.	n.d.		284 386
2003	442 561	81%	105 603	19%	548 164
2004	432 710	82%	93 548	18%	526 258
2005	405 484	83%	84 801	17%	490 285
2006	424 416	75%	143 236	25%	567 652
2007	362 762	75%	123 588	25%	486 350
2008	465 850	77%	142 071	23%	607 921
2009	488 396	78%	135 527	22%	623 923
2010	498 964	77%	146 761	23%	645 725
2011	453 589	52%	425 607	48%	879 196
2012	807 650	72%	310 046	28%	1 117 696
2013	801 478	81%	185 477	19%	986 955
2014	1 074 102	86%	179 728	14%	1 253 830

Ces données du MDDELCC indiquent que l'objectif de traiter 80 % des sols contaminés supérieurs au critère C est déjà atteint, et même dépassé.

Il est à noter que ces données plus représentatives de l'état du marché demeurent imparfaites puisque les sols CD ne peuvent pas tous être détournés de l'enfouissement vers le traitement. L'offre et la demande détournent déjà les sols traitables de l'enfouissement, qui est actuellement réservé aux sols contaminés aux métaux, ou avec des problématiques pour le traitement.

Pour conclure, nous souhaitons souligner que nous sommes favorables à l'approche visant à favoriser le traitement des sols contaminés comme il s'agit d'une approche visant le développement durable du Québec. Nous espérons que ces éclaircissements seront pris en compte par le ministère et que le plan d'action pourra évoluer à la lumière de ces chiffres qui représentent de façon plus réelle le marché actuel du traitement et de l'enfouissement des sols. Nous demeurons disponibles pour poursuivre la discussion sur ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean Lacroix, M. Sc. A., M. Sc. Env.
Président-Directeur général

C.C Mario Bérubé, Direction générale des politiques en milieu terrestre, MDDELCC